



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 3 novembre 2020 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Monsieur Marc Grenier, conseiller au siège numéro 2 est absent.

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124242-11-2020 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 23 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2020 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 OCTOBRE 2020

ACTIVITÉS SPÉCIALES

5. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME : RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

LÉGISLATION

N° de résolution
ou annotation

6. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 598-2020 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU
7. NOMINATION DU SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
8. RESPONSABILITÉS DES ÉLUS 2021
9. REMISE DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES

10. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD : BUDGET 2021

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. OFFRE D'ACHAT - LOT 5 380 612
12. AGRANDISSEMENT PHASE 2 – PARC INDUSTRIEL

FINANCES

13. DEMANDE DE PAIEMENT :
 - 13.1 RÉFECTION ROUTE DES BOURQUE - # 2
 - 13.2 DÉCOHÉSIONNEMENT ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG 9 NORD ET LAC-AUX-CYGNES - # 1
 - 13.3 REMPLACEMENT DU PONCEAU INTERSECTION RANG STE-EVELINE, RANG 4 ET PETITE ROUTE DU RANG 6 - # 1
14. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

15. PROJET RANG 9 NORD ET RANG 9 LAC-AUX-CYGNES : PAVAGE DE L'ENTRÉE DU NUMÉRO CIVIQUE 105
16. ENTRETIEN HIVERNAL RANG 9 DU LAC-AUX-CYGNES PAR LA MUNICIPALITÉ DE ST-VICTOR

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

17. PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR – ÉCLAIRAGE DE LA PISTE CYCLABLE (PHASE 2)



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

18. DEMANDE DE CONTRIBUTION DE L'ARTISTE CLAUDE GAGNÉ
– PROJET « LES CHEMINS DE L'OUBLI »
19. DEMANDES DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC)

PERSONNEL

20. IPC 2021
21. CORRESPONDANCE
22. RAPPORT DES COMITÉS
23. AUTRES ITEMS
 - RÉFECTION DE LA CANALISATION DE COUTURE EXPRESSWAY (PARC INDUSTRIEL) : LABORATOIRE
 - TECQ 2019-2023 – PROGRAMME RÉVISÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS
 -
 -
24. PÉRIODE DE QUESTIONS
25. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

124243-11-2020 **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui autorise les membres du conseil à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que selon l'arrêté numéro 2020-085, daté du 28 octobre 2020, pour les territoires en zone rouge, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos. »

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2020 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 OCTOBRE 2020

124244-11-2020 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 et de la séance d'ajournement du 20 octobre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux susmentionnés, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

5. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME : RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Le réseau Biblio et la municipalité tiennent à souligner l'implication bénévole au sein de la bibliothèque L'Envolume de :

Madame Jessica Fortin-Barbe, 5 ans de bénévolat ;
Madame Chantale Camiré, 5 ans de bénévolat ;
Madame Louise Busque, 35 ans de bénévolat ;
Madame Josette Labbé, 35 ans de bénévolat ;
Madame Suzanne Legroulx, 35 ans de bénévolat ;

Monsieur le maire, Eric Rouillard, les remercie au nom du conseil municipal et de la population. Il avise les personnes à l'écoute qu'en raison de la pandémie, des présents seront remis, individuellement, aux bénévoles concernés par la responsable de la bibliothèque, madame Nadia Lebel.

6. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 598-2020 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

124245-11-2020 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 600-2020 modifiant le règlement numéro 598-2020 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau est déposé et présenté par madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière.

7. NOMINATION DU SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

124246-11-2020 **Considérant** qu'il s'avère souhaitable de prévoir une personne substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2021;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne celle-ci par résolution parmi ses membres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Benoît-Labre nomme monsieur Marc Grenier conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2021.

8. RESPONSABILITÉS DES ÉLUS 2021

124247-11-2020 **Considérant** que les membres du conseil municipal désirent se partager des responsabilités dans le but de mieux connaître certains dossiers afin d'analyser les problèmes, de les présenter au conseil, de proposer des solutions et de les faire exécuter ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'assigner les responsabilités suivantes aux élus:

- **Maire suppléant** : Monsieur Marc Grenier
- **Régie intermunicipale**: Monsieur Jonathan Pépin et madame Myrienne Poulin, substitut
- **Travaux publics**: Messieurs Jonathan Pépin et Michel Gosselin
- **Corporation de Développement économique**: Monsieur Eric Rouillard
- **Développement industriel et commercial**: Monsieur Marc Grenier
- **Comité consultatif de l'urbanisme**: Madame Myrienne Poulin
- **Service des loisirs et comité de l'OTJ**: Monsieur Pier-Luc Gilbert
- **Comité de la ruralité et politique familiale**: Madame France Bégin
- **Syndicat**: Madame France Bégin
- **Réseau Biblio**: Madame France Bégin
- **Sécurité publique** : Monsieur Pier-Luc Gilbert.

9. REMISE DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Madame Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière a remis le formulaire de « Déclaration des intérêts financiers » à l'ensemble des élus.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

124248-11-2020

10. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD : BUDGET 2021

Considérant que la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a révisé à la baisse son budget pour l'année financière 2021 d'un montant de 5 953 801 \$ par rapport à la première version se chiffrant à 6 977 747 \$;

Considérant que les principales diminutions s'expliquent comme suit :

- Conservation par la Régie intermunicipale de 100 % de la compensation de la collecte sélective émise par Recycle-Québec (environ 16 000 \$ pour notre municipalité) ;
- Compression des dépenses de l'ordre de 100 000 \$ (les plus importantes : 30 000 \$ de location de machinerie pour des travaux sur le site, 30 000 \$ de pierre et gravier, 10 000 \$ d'essence du compacteur, 10 000 \$ entretien et réparation équipement au SMBR) ;
- Abolition de la provision pour le projet Viridis ;
- Appropriation d'un montant de 50 000 \$ du surplus accumulé non affecté ;

Considérant que les municipalités, parties à l'entente, doivent se prononcer sur ledit budget;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le budget de l'année financière 2021 de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, dont la quote-part de notre municipalité, s'élève à 130 456 \$ par rapport à 126 255 \$ en 2020.

11. OFFRE D'ACHAT – LOT 5 380 612

124249-11-2020

Considérant que la compagnie RCM Modulaire est en pleine expansion et veut acquérir le lot 5 380 612, en plus, du lot 5 380 613 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la vente du lot 5 380 612 à la compagnie RCM Modulaire pour la somme de treize mille dollars (13 000 \$) incluant la caractérisation environnementale et de rappeler à ladite compagnie la présence de milieux humides sur ledit lot exigeant le respect de la réglementation du MELCC lors de la planification de leur projet; d'autoriser le maire et la directrice générale/sec.-très. à signer les documents requis pour la conclusion de la transaction ; le contrat doit être signé dans les six (6) mois suivant l'adoption de la présente résolution ; dépasser ce délai, la présente résolution devient nulle et sans effet.

12. AGRANDISSEMENT PHASE 2 – PARC INDUSTRIEL

124250-11-2020

Considérant que plus de 7 hectares sur les 10,59 hectares exclus de la zone agricole sont vendus ou conservés par la municipalité dû à la présence de milieux humides;

Considérant que des industriels ont réaffirmé leurs besoins à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une nouvelle demande d'exclusion à la CPTAQ pour la portion du lot 4 699 006 toujours en zone agricole d'une superficie d'environ 10 hectares et de mandater la firme d'avocats Tremblay Bois pour élaborer et déposer ladite demande.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

13. DEMANDE DE PAIEMENT :

N° de résolution
ou annotation

13.1 RÉFECTION ROUTE DES BOURQUE - #2

124251-11-2020 **Considérant** que la compagnie Giroux et Lessard demande le paiement numéro 2 pour le projet de réfection de la Route des Bourque ;

Considérant que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie Giroux et Lessard Ltée d'un montant de six cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-neuf sous (623 483,89 \$), taxes incluses pour le projet de réfection de la Route des Bourque.

13.2 DÉCOHÉSIONNEMENT ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG 9 NORD ET LAC-AUX-CYGNES - #1

124252-11-2020 **Considérant** que la compagnie Giroux et Lessard demande le paiement numéro 1 pour le projet de décohéssionnement et remplacement de ponceaux dans le rang 9 Nord et rang 9 Lac-aux-Cygnés ;

Considérant que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 1 à la compagnie Giroux et Lessard Ltée d'un montant de deux cent soixante et un mille six cent sept dollars et trente-neuf sous (261 607,39 \$), taxes incluses pour le projet de décohéssionnement et remplacement de ponceaux dans le rang 9 Nord et rang 9 Lac-aux-Cygnés.

13.3 REEMPLACEMENT DU PONCEAU À L'INTERSECTION DU RANG STE-EVELINE, RANG 4 ET PETITE ROUTE DU RANG 6 - #1

124253-11-2020 **Considérant** que la compagnie RJ Dutil & Frères inc. demande le paiement numéro 1 pour le projet de remplacement du ponceau à l'intersection du rang Ste-Eveline, rang 4 et Petite Route du rang 6;

Considérant que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 1 à la compagnie RJ Dutil & Frères inc. d'un montant de cent soixante-cinq mille six cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-seize sous (165 670,96 \$), taxes incluses pour le projet de remplacement du ponceau à l'intersection du rang Ste-Eveline, rang 4 et Petite Route du rang 6.

14. COMPTES DU MOIS

124254-11-2020 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 1 173 110,16 \$ et d'autoriser leur paiement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**15. PROJET RANG 9 NORD ET RANG 9 LAC-AUX-CYGNES :
PAVAGE DE L'ENTRÉE DU NUMÉRO CIVIQUE 105**

N° de résolution
ou annotation

124255-11-2020

Considérant que le propriétaire du 105, rang 9 Lac-aux-Cygnés demande au conseil municipal de paver l'emprise de la municipalité donnant accès à sa propriété dans le cadre des travaux de décohesionnement et de remplacement de ponceaux dans le rang 9 Nord et le rang 9 Lac-aux-Cygnés;

Considérant que le pavage des emprises vis-à-vis les entrées privées en gravier n'est pas prévu au devis donc absence de prix au bordereau ;

Considérant que cet ajout, en cours de contrat, occasionnera des coûts supplémentaires à la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande du propriétaire du 105, Rang 9 Lac-aux-Cygnés pour la raison citée en préambule et par souci d'équité ; advenant que ledit propriétaire décide de faire réaliser les travaux de pavage à ses frais, le conseil municipal lui recommande de discuter directement avec l'entrepreneur afin de paver son entrée en même temps que la route.

**16. ENTRETIEN HIVERNAL RANG 9 DU LAC-AUX-CYGNES PAR
LA MUNICIPALITÉ DE ST-VICTOR**

124256-11-2020

Considérant que suite à notre demande, le service des travaux publics de la Municipalité de St-Victor accepte de procéder à l'entretien hivernal (déneigement à l'aide d'un camion muni d'une grappe et/ou d'un souffleur) du rang 9 Lac-aux-Cygnés jusqu'à la route Laflamme (944 mètres) pour la somme de trois mille six cents dollars (3 600 \$) incluant l'abrasif (pierre) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la municipalité de St-Victor décrite en préambule.

**17. PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À
L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE
PRATIQUES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR – ÉCLAIRAGE DE
LA PISTE CYCLABLE (PHASE 2)**

124257-11-2020

Considérant que la première phase de l'éclairage de la piste cyclable a grandement favorisé la fréquentation et la pratique d'activités de plein air ;

Considérant que lesdites lumières ont fait leurs preuves et que le conseil municipal est maintenant prêt à aller de l'avant pour la seconde phase ;

Considérant que les coûts pour la réalisation de ce projet sont estimés à 48 133,01 \$;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser, monsieur Samuel Duval, coordonnateur en loisirs et à la culture à déposer une demande d'aide financière d'un montant de 38 504,40 \$ au programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air ;



N° de résolution
ou annulation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

De confirmer la participation financière de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre pour la balance du financement du projet soit 9 626,61 \$;

D'autoriser monsieur Eric Rouillard, maire et Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis.

18. DEMANDE DE CONTRIBUTION DE L'ARTISTE CLAUDE GAGNÉ – PROJET « LES CHEMINS DE L'OUBLI »

124258-11-2020 Considérant que l'artiste Claude Gagné a présenté un projet au Conseil des arts et des lettres du Québec en vue de l'obtention d'une bourse ;

Considérant que ledit projet ayant pour titre « Les chemins de l'oubli » est une continuité dans la démarche de création de l'artiste autour de la notion de territoire et d'occupation du territoire au fil du temps et que, le présent projet, porte, plus particulièrement, sur la mémoire et la part de l'oubli dans nos expériences individuelles et collectives ;

Considérant que ladite recherche portera aussi sur les transformations du territoire en lien avec les modes de vie actuels et l'inévitable abandon de modes de vie d'une autre époque ;

Considérant que pour mener à bien ses recherches, des rencontres et des entrevues seront réalisées auprès de résidents beaucerons intéressés à partager leurs souvenirs ;

Considérant que pour ce faire, l'artiste a besoin d'un local pour une durée d'une journée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre à la disposition de l'artiste Claude Gagné, la salle de l'Hôtel de Ville, et ce, à titre gratuit afin de rencontrer les participants et réaliser les entrevues en vue d'une exposition photographique ; d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la lettre d'entente.

19. DEMANDES DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC)

124259-11-2020 Considérant que l'Association des riverains du Lac-aux-Cygnés (ARLAC) demande au conseil municipal de prévoir un accès sécuritaire pour les déplacements actifs autour des lacs en incluant dans leur planification stratégique les éléments suivants :

- l'aménagement d'un espace réservé en bordure de la route pour circuler à pied ou en vélo au tour du lac de façon sécuritaire;
- relier le secteur du Lac-aux-Cygnés et la municipalité du Lac-Poulin avec un espace réservé aux vélos et aux piétons;
- Augmenter l'éclairage de cet espace d'activité et de déplacement actif;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal confirme avoir pris acte de leurs demandes et étudiera la possibilité d'intégrer les éléments mentionnés en préambule dans le projet, en cours de réalisation, dans le rang 9



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Lac-aux-Cygnets et advenant des travaux de réfection de la Route Laflamme de prévoir un espace réservé aux vélos et aux piétons dans les prochains plans et devis.

20. IPC 2021

124260-11-2020 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le salaire des pompiers volontaires et des employés municipaux (prévu dans leur contrat de travail) pour l'année 2021 de 0,3 % selon l'IPC Québec du mois de septembre 2020.

21. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2020.

22. RAPPORT DES COMITÉS

- Monsieur Jonathan Pépin, délégué à la Régie intermunicipale de Beauce-Sud, fait un compte-rendu de la dernière rencontre et, plus particulièrement, du budget 2021.
- Monsieur Eric Rouillard, maire fait un compte-rendu du dernier conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan.

23. AUTRES ITEMS

- **RÉFECTION DE LA CANALISATION DE COUTURE EXPRESSWAY (PARC INDUSTRIEL) : LABORATOIRE**

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

- **TECQ 2019-2023 – PROGRAMME RÉVISÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS**

124261-11-2020 **Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes à l'écoute via le Web n'ont aucune question pour les membres du conseil.

25. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

124262-11-2020 Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mardi 10 novembre 2020 à 19 h 30. Il est 20 h 16.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.